



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 17 avril 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Financement d'un appel à projet sportif et animations du territoire. (2^{ème} cession APPS pour l'année 2023) – subvention à l'Association – Running Club de Furiani Agliani - organisation du trail de Furiani

L'an deux-mille-vingt-trois, le 17 avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents : MM. Louis Pozzo di Borgo, Jean-Charles Leonardi, Serge Linale, Gérard Romiti, Jean-Louis Milani, Pierre Savelli, Mmes Emmanuelle de Gentili, Leslie Pellegrini, Marie-Hélène Padovani.

Absents : MM. Gilles Simeoni, Michel Simonpietri, Jean-Jacques Padovani, Michel Rossi.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Financement d'un appel à projet sportif et animations du territoire. (2^{ème} cession APPS pour l'année 2023) – subvention à l'Association – Running Club de Furiani Agliani - organisation du trail de Furiani

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport notamment, le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ; les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant le dossier d'appel à projet sportif du territoire présenté par l'association sportive domiciliée sur le territoire de communautaire sollicite une aide pour l'organisation d'évènement ou projet d'animation ;

Considérant que l'action s'inscrit parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

D'attribuer à l'association sportive Running Club Furiani Agliani (N° de Siret 500 137 260 00013) sise à 20600 Furiani, une aide financière d'un montant de deux milles euros (2000€ euros) pour l'organisation du trail de Furiani ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574, fonction 40 ;

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **20 AVR. 2023**
et publication ou notification
du **20 AVR. 2023**
La Directrice de l'Administration Générale

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr